

Montreuil,
le mardi 22 février 2022

Émetteur : Stéphanie Morel, Consultante/formatrice - Institut 4.10 - smorel@institutquatredix.fr, Elise Demorise, Cheffe de projet formation - Ucanss - formation@ucanss.fr

Objet : ADFO - Accompagnement des Formateurs Occasionnels

Madame, Monsieur le Directeur,

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a redéfini l'action de formation comme étant « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en situation de travail ou, en tout ou partie, à distance. »

Cette nouvelle définition a amorcé le développement de modalités à distance. En outre, la crise sanitaire qui a débuté en 2020 a fait de ces modalités le facteur garantissant la continuité de la formation des salariés dans et hors de l'Institution.

Pour répondre aux enjeux que représente le développement de modalités autre que le présentiel (classe virtuelle, e-learning, ...) et pour accompagner la montée en compétences des formateurs occasionnels amenés à animer et/ou à participer à la conception d'actions de formation intégrant du multimodal, l'offre de formation interbranche ADFO a fait l'objet, en 2021, d'une réingénierie en profondeur.

I - PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

L'offre ADFO fournit un cadre commun de professionnalisation à tous les formateurs occasionnels intervenant sur des dispositifs nationaux et garantit ainsi la qualité et la performance des formations institutionnelles.

Grâce à ce dispositif, les formateurs occasionnels disposent des techniques et outils d'animation, de gestion du groupe ainsi que des fondamentaux de l'ingénierie pédagogique pour ceux qui sont amenés à participer à des travaux de conception.

L'architecture de cette offre interbranche se compose désormais de 3 modules :

- Animer une formation en présentiel
- Animer une formation en distanciel

- Participer à la conception d'une formation multimodale

Une partie en autoformation (e-learning) constitue le tronc commun à ces 3 modules qui se déroulent ensuite indépendamment les uns des autres.

Vous retrouvez la présentation de l'architecture en  annexe.

Les modalités pédagogiques de ce module de formation ont été choisies en tenant compte des éléments suivants :

- Alternance équilibrée de temps distanciels/présentiels et synchrones/asynchrones, évolution permettant aux stagiaires d'être acteurs des apprentissages, tout en s'appuyant sur la force du collectif et de l'expérimentation.
- Activités régulières pour mettre le plus souvent le stagiaire en situation de faire et capter son attention sur toute la durée du parcours.

L'approche pédagogique repose sur les principes suivants :

- Le module commun de formation à distance permet de prendre connaissance des principes fondamentaux de la pédagogie des adultes.
- Les temps synchrones (classes virtuelles et/ou présentiel) sont réservés : aux échanges et à la capitalisation des connaissances vues en autoformation, aux points à éclaircir ou à compléter, aux mises en situation ou études de cas, à la transmission des consignes pour la suite du parcours...
- Les travaux d'intersession permettent de préparer l'étape suivante et en particulier les mises en situation.
- Les derniers temps d'autoformation invitent le stagiaire à vérifier ses acquis et à s'auto-évaluer

Vous trouverez ci-joint le Teaser ADFO : <https://youtu.be/x6J9z4qQXQo>

II - OBJECTIFS

Tronc commun aux 3 modules

- Identifier les grands principes de la pédagogie pour adulte
- Repérer les différentes modalités de formation
- Distinguer finalité, objectif de formation et objectif pédagogique
- Décrire les différentes méthodes pédagogiques

Module : Animer une formation en présentiel

- Définir les conditions nécessaires à l'animation d'une formation en présentiel
- Préparer l'animation d'une séquence de formation en présentiel
- Mettre en œuvre des techniques d'animation
- Expliquer les techniques pour gérer les situations difficiles

Module : Animer une formation en distanciel

- Définir les conditions nécessaires à l'animation d'une formation en distanciel
- Expliquer les principes de scénarisation d'une classe virtuelle
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'animation d'une classe virtuelle
- Repérer les bonnes pratiques d'animation des temps asynchrones

Module : Participer à la conception d'une formation

- Repérer les éléments clefs pour comprendre une demande de formation
- Identifier les livrables du kit pédagogique d'une formation
- Expliquer les règles principales de conception pour pouvoir participer à un groupe projet et mettre son expertise technique au service de la pédagogie

III – PUBLIC

Le public ciblé par ADFO est celui des formateurs occasionnels intervenant dans les dispositifs de formation institutionnels nationaux ou locaux.

Le formateur occasionnel est une personne qui dispense des cours au titre de la formation professionnelle ou dans des établissements d'enseignement à raison d'un maximum de 30 jours civils, par année et par organisme de formation ou d'enseignement.



IV - PRE-REQUIS

Modules : Animer une formation en présentiel et Animer une formation en distanciel

- Avoir impérativement un projet d'animation de formation dans les 6 mois après avoir suivi la formation.

Module : Participer à la conception d'une formation

- Aucun

V - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à :

- Module « Animer une formation en présentiel »
 - En inter : 390 € par stagiaire
 - En intra : 2730 €
- Module « Animer une formation en distanciel »
 - En inter : 227 € par stagiaire
 - En intra : 1640 €
- Module « Participer à la conception d'une formation multimodale »
 - En inter : 302 € par stagiaire

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Ces trois modules bénéficient d'une prise en charge au titre du plan à hauteur de 20% pour l'Interbranche.

2022 : Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2022 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) en cliquant [ICI](#)

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

VI - CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retrouvez le détail de ce dispositif et réalisez vos demandes d'inscription directement via le site de l'Institut 4.10, en cliquant sur le lien suivant : [ICI](#)

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.



Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Annexe - Architecture du dispositif ADFO - Accompagnement des Formateurs Occasionnels

